

Informations de base

2012/2297(INI)

INI - Procédure d'initiative

Croissance bleue - Améliorer la croissance durable dans le secteur marin, le transport maritime et le tourisme de l'Union

Subject

3.15 Politique de la pêche

3.20.03 Transport maritime de personnes et fret

3.70.20 Développement durable

4.50 Tourisme

4.70.05 Coopération régionale, coopération transfrontalière

5.05 Croissance économique

Procédure terminée

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond

TRAN

Transports et tourisme

Rapporteur(e)

DANELIS Spyros (S&D)

Date de nomination

05/11/2012

Rapporteur(e) fictif/fictive

VLASTO Dominique (PPE)

MEISSNER Gesine (ALDE)

TAYLOR Keith (Verts/ALE)

VAN DALEN Peter (ECR)

RUBIKS Alfreds (GUE/NGL)

Commission pour avis

EMPL

Emploi et affaires sociales

Rapporteur(e) pour avis

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

ENVI

Environnement, santé publique et sécurité alimentaire

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

ITRE

Industrie, recherche et énergie

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

REGI

Développement régional

KELLY Seán (PPE)

18/12/2012

PECH

Pêche

SALAVRAKOS Nikolaos (EFD)

29/11/2012

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Mobilité et transports	DAMANAKI Maria	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
11/09/2012	Publication du document de base non-législatif	COM(2012)0491 	Résumé
22/11/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/05/2013	Vote en commission		
10/06/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0209/2013	Résumé
01/07/2013	Débat en plénière		
02/07/2013	Décision du Parlement	T7-0300/2013	Résumé
02/07/2013	Résultat du vote au parlement		
02/07/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2297(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/7/11242

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE507.950	04/04/2013	
Avis de la commission	PECH	PE505.985	24/04/2013	
Avis de la commission	REGI	PE506.188	24/04/2013	
Amendements déposés en commission		PE510.615	02/05/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0209/2013	10/06/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0300/2013	02/07/2013	Résumé

Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2012)0491 	11/09/2012	Résumé
Document de la Commission (COM)	COM(2012)0494 	13/09/2012	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2013)627	28/11/2013	

Croissance bleue - Améliorer la croissance durable dans le secteur marin, le transport maritime et le tourisme de l'Union

2012/2297(INI) - 11/09/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du deuxième rapport de la Commission sur l'état d'avancement de la politique maritime intégrée de l'UE.

CONTENU : la Commission rappelle que depuis sa création en 2007, la [politique maritime intégrée \(PMI\)](#) s'efforce de renforcer le développement durable de l'économie maritime européenne et de mieux protéger le milieu marin en facilitant la coopération de tous les acteurs maritimes, par-delà les secteurs et les frontières. Le potentiel de croissance de l'économie maritime est une chance que l'Europe, en tant que continent maritime, se doit de saisir.

Depuis 2009, l'UE a lancé diverses initiatives clés dans tous les domaines politiques en rapport avec les mers, de façon à renforcer la compétitivité de l'Europe. En évitant les doublons dans les dépenses et les efforts consentis et en encourageant le développement durable des activités maritimes, la PMI a été source d'une plus-value concrète pour l'économie européenne ainsi que pour les secteurs maritimes des États membres.

En 2009, le Conseil et le Parlement européen ont salué le premier rapport d'avancement sur la PMI et demandé à la Commission de présenter les évolutions ultérieures en 2012. Ce deuxième rapport décrit les progrès réalisés par la PMI et les politiques sectorielles de l'Union européenne dans le domaine maritime entre 2010 et 2012. Il met en lumière leur contribution aux objectifs de la stratégie Europe 2020 et rend compte des réalisations concrètes susceptibles de générer de la croissance, de favoriser une utilisation plus efficace des ressources et d'économiser les fonds publics.

En octobre 2010, le Parlement européen a adopté une [résolution sur la PMI](#), confirmant la validité de l'approche intégrée en matière d'affaires maritimes, et a invité la Commission à développer une dimension maritime dans la stratégie Europe 2020.

Réalisations concrètes au service de la croissance et de l'emploi : les progrès réalisés dans le domaine des politiques sectorielles de l'Union européenne entre 2010 et 2012 concernent l'économie bleue, les transports maritimes, l'énergie, la construction navale, la pêche et l'aquaculture.

Parmi les initiatives clés, le rapport mentionne : i) l'adoption par la Commission d'un [livre blanc sur la politique des transports](#) ; ii) de nouvelles lignes directrices pour les réseaux transeuropéens, en vue d'élargir le rôle des autoroutes de la mer en tant que grands corridors européens ; iii) le soutien au développement des technologies reposant sur l'énergie éolienne et océanique ; iv) la proposition de lignes directrices en vue de fixer des règles pour le développement de réseaux européens d'énergie interopérables ; v) l'adoption d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État à la construction navale ; vi) l'adoption par la Commission d'une série d'initiatives, dont de nouvelles propositions législatives, en vue de réformer la politique commune de la pêche.

Coopération transsectorielle et transfrontalière : étant donné que l'Europe connaît actuellement une vague de coupes sombres dans les dépenses publiques, il est crucial d'obtenir un maximum de résultats avec un minimum de moyens. La coopération permet de rationaliser les coûts des opérations en mer et d'optimiser l'utilisation des données.

La Commission juge capital que les États membres mettent en place des systèmes de planification stables, de nature à favoriser les investissements à long terme et la cohérence transfrontalière. Une coordination est nécessaire en vue de gérer l'impact croissant qu'ont les activités maritimes les unes sur les autres et sur l'environnement, de garantir la sûreté et la sécurité des citoyens européens et de conserver une main-d'œuvre qualifiée.

Recherche : le secteur maritime européen est caractérisé par l'innovation et par des marchés de grande qualité. La Commission entend renforcer cet atout concurrentiel en mettant en place un ambitieux programme de recherche marine et en facilitant l'accès aux données relatives au milieu marin à des fins d'innovation.

Entre 2007 et 2010, la contribution financière de l'UE à la recherche et à l'innovation marines s'est élevée à **1,4 milliard EUR** répartis entre 644 projets. Trois appels conjoints du PC7, regroupés sous l'étiquette «L'océan de demain», ont soutenu des projets marins et maritimes pluridisciplinaires pour une contribution européenne totale de 134 millions EUR. Cet effort a été complété par le lancement, en 2012, de thématiques coordonnées, destinées à appuyer la mise en œuvre de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin», pour une contribution européenne totale de 42 millions EUR.

Croissance bleue : en septembre 2012, la Commission a adopté [une communication intitulée «La croissance bleue: des possibilités de croissance marine et maritime durable»](#). Celle-ci a pour objectif de lancer une initiative conjointe avec les États membres, les régions et toutes les parties prenantes de manière à exploiter pleinement le potentiel de l'économie bleue.

- Une étude lancée en 2010 par la Commission a recensé, parmi les goulets d'étranglement fréquents, le manque de compétences appropriées, l'accès au capital-risque, la fragmentation des données marines, les défis environnementaux et la complexité des mécanismes de planification.
- Des actions sont en cours dans les États membres afin de pallier la pénurie de compétences - par exemple, en encourageant la formation de partenariats entre industrie et éducation.
- Des initiatives de politique maritime intégrée ont été lancées pour régler les problèmes liés aux données et à la planification. Certains secteurs nécessitent une approche plus ciblée. Dans cette optique, **cinq domaines à haut potentiel de croissance** - le tourisme maritime et côtier, l'énergie renouvelable des océans, les ressources minérales marines, l'aquaculture et la biotechnologie bleue - ont été analysés plus en profondeur en vue de déterminer les mesures complémentaires nécessaires pour stimuler la croissance et créer des emplois.

Protéger les écosystèmes marins : l'Union européenne possède le plus grand territoire maritime au monde. Préserver la santé des écosystèmes marins est une nécessité pour l'avenir de la biodiversité océanique, mais aussi pour soutenir la croissance des régions maritimes.

- La [directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»](#) de 2008 est le pilier environnemental de la PMI. Son objectif global consiste à obtenir un bon état écologique pour les eaux marines européennes d'ici 2020.
- L'action doit également porter sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement et le combat contre la pollution atmosphérique générée par les navires.

La Commission s'efforce de créer les meilleures conditions possibles pour un développement économique durable en provenance de la mer. S'appuyant sur ces réalisations, **la croissance bleue est l'objectif des années à venir**. Une conférence ministérielle informelle sur la PMI lors de la présidence chypriote du Conseil sera un tremplin de choix vers cet objectif.

Croissance bleue - Améliorer la croissance durable dans le secteur marin, le transport maritime et le tourisme de l'Union

2012/2297(INI) - 13/09/2012 - Document annexé à la procédure

La Commission présente une communication sur la **«croissance bleue»**, c'est-à-dire les possibilités de croissance durable dans les secteurs marin et maritime. L'économie bleue de l'Union européenne représente **5,4 millions d'emplois et une valeur ajoutée brute de près de 500 milliards EUR par an**. Au total, 75% du commerce extérieur de l'Europe et 37% des échanges au sein de l'UE se font par voie maritime.

La communication marque une nouvelle étape vers la réalisation de la [politique maritime intégrée \(PMI\)](#) de la Commission et donne le coup d'envoi d'un processus qui placera durablement **l'économie bleue au centre des préoccupations** des États membres, des régions, des entreprises et de la société civile. Elle décrit la manière dont les États membres et les politiques de l'UE soutiennent déjà l'économie bleue. Elle recense ensuite les domaines spécifiques dans lesquels une action ciblée pourrait donner une impulsion supplémentaire. Un ensemble d'initiatives seront lancées ultérieurement en vue d'explorer et de développer le potentiel de croissance dans ces domaines.

Les domaines prioritaires de la «croissance bleue» : une analyse du potentiel de création d'emplois, du potentiel d'amélioration technologique et d'innovation que recèlent la recherche et le développement et de la nécessité d'une action au niveau de l'UE montre que cinq chaînes de valeur pourraient engendrer une croissance et des emplois durables dans l'économie bleue. Elles pourraient donc bénéficier d'une élaboration des politiques, permettant au secteur privé de jouer un rôle de premier plan dans les efforts à fournir pour que l'économie bleue réalise son potentiel de croissance durable. Cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive.

La communication a relevé **cinq domaines dans lesquels des efforts supplémentaires au niveau de l'UE pourraient stimuler la croissance à long terme et procurer des emplois durables** dans l'économie bleue, conformément aux objectifs de la stratégie Europe 2020 :

1) Énergie bleue : les énergies marines peuvent rendre l'exploitation des ressources énergétiques européennes plus efficace, réduire au minimum les exigences du secteur de la production d'électricité en matière d'utilisation du sol et faire baisser les émissions de gaz à effet de serre de l'Europe (d'environ 65 millions de tonnes de CO₂ en 2020).

- D'ici à 2030, l'installation annuelle de capacité en mer pourrait dépasser l'installation annuelle de capacité à terre. L'éolien en mer pourrait absorber 4% de la demande d'électricité de l'UE d'ici à 2020 et 14% d'ici à 2030, ce qui représenterait 170.000 emplois en 2020, puis 300.000 emplois en 2030.
- D'autres technologies de production d'énergie renouvelable en mer en sont encore à un stade peu avancé de développement et les États membres ne prévoient d'installer qu'une capacité modeste, de l'ordre de 2 à 4 GW, d'ici à 2020. Le défi consiste à accélérer la commercialisation de l'énergie marine par des réductions dans les coûts technologiques, dans la mesure où la demande mondiale devrait doubler chaque année dans un avenir proche. Des efforts accrus doivent être consentis pour renforcer la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie marine.
- Les mesures de l'UE, y compris le financement (BEI, Fonds structurels) peuvent jouer un rôle crucial dans l'établissement d'un cadre qui donne aux investisseurs la confiance nécessaire pour investir.
- En vue de contribuer à la réduction des émissions de carbone au-delà des frontières de l'Europe et de favoriser les synergies avec le secteur des énergies classiques en mer, [la proposition de la Commission](#) visant à renforcer les normes de sécurité applicables au secteur pétrolier et gazier en mer à l'échelle de l'UE est une initiative essentielle.

2) Aquaculture : globalement, l'aquaculture enregistre un taux de croissance de 6,6% par an, ce qui en fait le secteur de production d'aliments d'origine animale connaissant la plus forte croissance. Le poisson compte pour environ 15,7% dans la consommation mondiale de protéines animales. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture estime que l'aquaculture contribue pour moitié à ce pourcentage et que d'ici à 2030, la part de ce secteur atteindra 65%. Elle est actuellement de 25% dans l'UE.

Dans le cadre de la réforme de la politique commune de la pêche, la Commission propose d'encourager l'aquaculture par une «méthode ouverte de coordination» fondée sur des lignes directrices stratégiques non contraignantes, des plans stratégiques nationaux pluriannuels et des échanges de bonnes pratiques. Il existe de grandes marges de progrès pour l'amélioration des pratiques administratives, surtout en matière d'octroi de licences.

3) Tourisme maritime, tourisme côtier et tourisme de croisière : le secteur du tourisme maritime et côtier est désormais l'activité économique maritime unitaire la plus importante, employant 2,35 millions de personnes, ce qui représente 1,1% de l'emploi total dans l'UE. Plus de 90% des entreprises sont des entreprises de moins de 10 personnes. Le secteur de la croisière, en pleine expansion, emploie près de 150.000 personnes et génère un chiffre d'affaires direct de 14,5 milliards EUR.

La diversité du tourisme en Europe fait que la plupart des initiatives visant à générer de la croissance s'inscriront inévitablement sur un plan local ou régional. Chacun des bassins maritimes de l'Europe présente ses propres défis et perspectives, ce qui rend nécessaire la mise en place d'approches sur mesure.

4) Ressources minérales marines : les années 2000 à 2010 ont vu une augmentation annuelle d'environ 15% du prix de nombreuses matières premières non énergétiques, principalement en raison de la demande de consommation dans les économies émergentes. Il existe un risque de pénurie d'approvisionnement pour plusieurs d'entre elles. D'ici à 2020, 5% de la quantité mondiale de minéraux, y compris le cobalt, le cuivre et le zinc, pourraient provenir des fonds marins. Ce chiffre pourrait passer à 10% d'ici à 2030. Le chiffre d'affaires annuel mondial de l'exploitation minière marine pourrait passer de pratiquement zéro à 5 milliards EUR dans les 10 prochaines années et atteindre jusqu'à 10 milliards EUR d'ici à 2030.

Si cette expansion de l'extraction des minéraux des fonds marins a lieu, les sociétés européennes sont actuellement bien placées pour fournir des produits et des services de haute qualité. Le maintien de leur compétitivité dépend de l'accès au financement, de la mise en œuvre d'activités de recherche ciblées dans le domaine des techniques d'extraction, de la possibilité d'obtenir des licences dans les eaux internationales et de l'adoption de mesures fortes visant à éviter tout dommage à des écosystèmes qui sont uniques.

5) Biotechnologie bleue : une grande partie du monde sous marin étant encore inexplorée et peu étudiée, la capacité des organismes marins autres que les poissons et les coquillages à contribuer à l'économie bleue commence seulement à être appréciée, en partie grâce à de nouvelles technologies de séquençage des gènes d'organismes vivants. À très court terme, le secteur devrait devenir un marché de niche orienté vers des produits à haute valeur ajoutée destinés aux secteurs de la santé, des cosmétiques et des biomatériaux industriels.

Une approche stratégique de la recherche et de l'innovation devrait fournir les bases scientifiques et technologiques nécessaires pour étayer les décisions stratégiques qui sont essentielles pour les nouveaux secteurs industriels.

Solutions envisagées par la Commission : pour chacune des cinq activités mises en évidence, la Commission procèdera à un examen des solutions stratégiques possibles et envisagera de nouvelles initiatives. Il s'agira :

- d'évaluer les solutions possibles pour donner à l'industrie la confiance nécessaire pour investir dans les énergies renouvelables marines, en tenant compte du cadre fourni par le plan stratégique pour les technologies énergétiques, l'objectif étant de traiter les questions relatives aux énergies renouvelables marines dans une communication en 2013,
- de travailler en coopération avec les États membres pour établir des bonnes pratiques et élaborer d'un commun accord des orientations stratégiques pour l'aquaculture dans l'UE, à adopter au début de 2013,
- de déterminer comment le tourisme maritime et côtier peut contribuer plus avant à la croissance économique et fournir des emplois moins précaires, tout en améliorant sa viabilité environnementale. Une analyse d'impact sera effectuée et sera suivie d'une communication en 2013,
- de déterminer comment l'industrie européenne peut devenir compétitive dans l'extraction des minéraux des fonds marins et comment garantir au mieux que cette activité ne prive pas les générations futures des bénéfices d'écosystèmes jusqu'à présent intacts. Une analyse d'impact, suivie d'une communication, sera présentée en 2014,
- d'évaluer les solutions permettant à la biotechnologie bleue d'exploiter la diversité de la vie marine. Une analyse d'impact, suivie d'une communication, sera également présentée en 2014.

Dans chacun de ces domaines, **l'évaluation des solutions possibles commencera par une consultation des États membres, de l'industrie et des autres parties intéressées** en vue d'élaborer des approches communes qui donneront l'impulsion supplémentaire dont l'économie bleue a besoin pour apporter une contribution positive à l'avenir économique de l'Europe, tout en préservant notre milieu marin si unique pour les générations futures.

Croissance bleue - Améliorer la croissance durable dans le secteur marin, le transport maritime et le tourisme de l'Union

2012/2297(INI) - 10/06/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des transports et du tourisme a adopté un rapport d'initiative de Spyros DANELLIS (S&D, EL) sur la croissance bleue: améliorer la croissance durable dans le secteur marin, le transport maritime et le tourisme de l'Union.

Les députés rappellent plus de 70% de la surface terrestre sont recouverts d'océans et de mers, qui peuvent jouer un rôle crucial afin de relever les défis à long terme auxquels l'Union est confrontée, tels que le changement climatique et la compétitivité mondiale.

Le présent rapport constitue la **feuille de route du Parlement européen pour la promotion de la croissance bleue**. Son but est de promouvoir la politique maritime intégrée (PMI) pour l'Union européenne.

Cadre général : les députés se félicitent de la communication de la Commission sur la croissance bleue, qui définit clairement le potentiel de l'économie maritime pour créer une croissance intelligente, durable et inclusive et générer des possibilités d'emploi. Ils estiment que la politique côtière et maritime doit également figurer dans le cadre général de la période de programmation 2014-2020, dans le but de poursuivre les objectifs définis dans la stratégie Europe 2020.

La commission parlementaire renouvelle son **soutien à la PMI** et souligne que la promotion de cette politique reste le meilleur moyen de renforcer la croissance bleue. Elle estime que la stratégie de croissance favorisera la création de synergies et l'élaboration de politiques coordonnées, ce qui apportera une **valeur ajoutée européenne** et contribuera à la création d'emplois dans les secteurs maritimes.

Les députés estiment que, pour **favoriser la compétitivité des secteurs économiques maritimes de l'Union** sur le marché mondial, les autorités locales, régionales, nationales et européennes doivent créer les conditions nécessaires à une croissance durable, et ce :

- en mettant en place des systèmes de planification de l'espace maritime,
- en modernisant les infrastructures,
- en créant un accès aux compétences professionnelles et en garantissant les financements, notamment via des initiatives, telles que les nouvelles règles de l'Union applicables aux fonds de capital-risque.

En ce qui concerne les financements, le rapport invite les États membres à canaliser vers les projets de l'économie bleue les instruments financiers et les financements européens disponibles. Il souligne également l'importance de **tenir compte des besoins spécifiques des États membres renfloués**, qui éprouvent des difficultés croissantes à entreprendre des projets coûteux, ainsi que des besoins des régions ultrapériphériques et insulaires qui souffrent de contraintes structurelles.

Clusters : le rapport appelle à un soutien fort de l'Union et des États-membres pour la création de clusters maritimes régionaux et transfrontaliers. Il insiste sur l'importance stratégique que ces clusters revêtent en tant que pôles d'excellence pour les activités économiques liées à la croissance bleue et sur leur potentiel en matière de partage des connaissances et des bonnes pratiques, de synergies entre les différents secteurs de l'économie bleue et d'attractivité pour les investissements.

Planification de l'espace maritime et gestion intégrée des zones côtières : les députés se félicitent de la [proposition législative](#) de la Commission pour la planification de l'espace maritime (PEM) et la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en tant que mesure nécessaire afin de gérer la hausse des activités marines et côtières et de protéger l'environnement marin. Ils rappellent que la PEM devrait entraîner une baisse des coûts pour les entreprises et une amélioration du climat d'investissement, alors que la GIZC facilitera la coordination des activités sur les côtes et entraînera une meilleure gouvernance générale de la zone côtière. Une approche adaptée est nécessaire afin de laisser aux États membres la possibilité de mettre en œuvre les lignes directrices européennes d'aménagement du territoire maritime et côtier en tenant compte des spécificités et besoins locaux, en liaison avec les autorités locales.

Les députés estiment nécessaire de **renforcer l'interface terre-mer dans l'aménagement du territoire** afin de garantir la continuité des activités humaines et de la chaîne logistique, et l'interconnexion entre les littoraux et leurs hinterlands.

La Commission est invitée à aider les États membres à lancer des plans visant à cartographier et à étudier les épaves et les sites archéologiques submergés qui sont un élément important du patrimoine historique et culturel de l'Union. **La cartographie des fonds marins européens devrait être uniforme**, de façon à ce que les différentes entités européennes intéressées aient accès à l'information.

Compétences et emploi dans le secteur maritime : les députés rappellent que l'emploi total dans l'économie bleue pourrait dépasser les 7 millions de postes d'ici 2020, pour peu qu'il soit soutenu par des politiques de formation assurant la disponibilité d'une main-d'œuvre mobile, dotée de qualifications et d'une expérience suffisantes. Ils appellent à **améliorer les conditions de travail, de santé et de sécurité**, dans l'intérêt des professions du secteur maritime et à renforcer la **sécurisation des parcours professionnels** de façon à améliorer l'attractivité des professions liées à la croissance bleue.

La Commission est invitée à :

- veiller à ce que les initiatives telles que le «**panorama européen des compétences**» reflètent les besoins de l'économie bleue ;
- élaborer un **plan d'action** pour la promotion des professions qui sont directement ou indirectement liées à l'économie bleue, de façon à susciter des vocations;
- coopérer avec les représentants du secteur de l'économie maritime et les fournisseurs de formation pour instituer et financer des **conseils sectoriels européens sur l'emploi et les compétences** ;
- créer une **initiative destinée à favoriser la mobilité des chercheurs**, notamment dans les régions côtières et surtout dans les secteurs touristique, énergétique et biotechnologique, sur le modèle d'Erasmus.

Recherche et innovation : notant les capacités de recherche de niveau mondial dont l'Union dispose dans les domaines maritimes, le rapport invite la Commission, entre autres, à :

- actualiser sa **stratégie européenne pour la recherche marine** et maritime d'ici à 2014;

- poursuivre ses recherches sur les incidences cumulées des utilisations humaines de l'environnement marin et des activités maritimes dans tous les secteurs ;
- assurer un suivi environnemental adéquat à long terme et à mener des recherches sur les **systèmes d'alerte précoce**;
- présenter les propositions législatives nécessaires pour la **création de la «Blue Belt»**, dont la révision nécessaire du code des douanes de l'Union européenne, avant la fin de 2013;
- publier une communication sur les progrès, le développement et les perspectives des **autoroutes de la mer** ;
- intensifier ses efforts en vue de parvenir à un **accord international sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre** provenant du transport maritime.

Tourisme maritime et côtier : le rapport invite les États membres à soutenir les initiatives de développement et de modernisation des **infrastructures touristiques durables** pour promouvoir de nouvelles formes de tourisme, en particulier l'écotourisme, l'agrotourisme et le tourisme de la pêche, ainsi que les sports nautiques durables. Il insiste également sur le fait que le **secteur des croisières** représente une ressource économique importante pour les ports européens et les communautés locales vivant à proximité.

Énergie bleue : le rapport note que le changement climatique est l'une des principales menaces pesant sur la biodiversité marine dans le monde et que les aspects énergétiques de toute stratégie de croissance bleue doivent être basés sur **les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique**. La Commission est invitée à adopter une approche globale pour le développement des énergies marines, en exploitant les synergies entre **l'énergie éolienne en mer** et les autres formes d'énergies marines renouvelables.

Pêche et aquaculture : l'aquaculture représente déjà 80.000 emplois dans l'Union et pourrait considérablement renforcer les économies des communautés côtières. La Commission est invitée à promouvoir, dans ses prochaines orientations stratégiques pour l'aquaculture dans l'Union, **l'aquaculture offshore**, qui peut être combinée à des infrastructures d'énergie bleue, afin de réduire les pressions exercées par l'aquaculture hyperintensive sur les écosystèmes côtiers et sur d'autres activités.

La protection des frontières maritimes de l'Europe représente également un défi pour les États membres. L'Union devrait dès lors disposer de frontières maritimes sûres en vue de garantir la protection de l'environnement marin, le contrôle de la pêche et la lutte contre la pêche illégale. Le rapport souligne dès lors l'importance de la mise en place d'un **corps de garde-côtes européen** pour la coordination des opérations et de la surveillance en mer.

Exploitation minière marine : la Commission est invitée à accorder une attention particulière aux répercussions environnementales de l'exploitation des fonds marins, en particulier dans les **environnements marins hautement sensibles**, à soutenir les projets de recherche dans ce domaine, à appliquer le **principe de précaution** et à collaborer avec les autorités des pays tiers qui interviennent dans ce secteur pour tenter de combler les lacunes existantes en matière de connaissances scientifiques.

Biotechnologie bleue : le rapport souligne le potentiel de la biodiversité marine pour le secteur de la biotechnologie bleue, en particulier dans les eaux profondes encore largement inexplorées, mais insiste sur la **nécessité d'explorer avec prudence cet écosystème extrêmement sensible**. La Commission est invitée à définir clairement les problèmes et défis liés à la biotechnologie bleue et à adopter une approche scientifiquement saine basée sur le principe de précaution.

Croissance bleue - Améliorer la croissance durable dans le secteur marin, le transport maritime et le tourisme de l'Union

2012/2297(INI) - 02/07/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la croissance bleue: améliorer la croissance durable dans le secteur marin, le transport maritime et le tourisme de l'Union.

Les députés rappellent plus de 70% de la surface terrestre sont recouverts d'océans et de mers, qui peuvent jouer un rôle crucial afin de relever les défis à long terme auxquels l'Union est confrontée, tels que le changement climatique et la compétitivité mondiale. Environ la moitié de la population européenne vit le long des 89.000 kilomètres de littoral européen, et il importe que les autorités régionales et locales prennent en compte cette pression démographique lors de la mise en œuvre des politiques publiques.

La présente résolution constitue la **feuille de route du Parlement européen pour la promotion de la croissance bleue**. Son but est de promouvoir la politique maritime intégrée (PMI) pour l'Union européenne.

Cadre général : le Parlement se félicite de la communication de la Commission sur la croissance bleue, qui définit clairement le potentiel de l'économie maritime pour créer une croissance intelligente, durable et inclusive et générer des possibilités d'emploi. Il estime que la politique côtière et maritime doit également figurer dans le cadre général de la période de programmation 2014-2020, dans le but de poursuivre les objectifs définis dans la stratégie Europe 2020.

Le Parlement renouvelle son **soutien à la PMI** et souligne que la promotion de cette politique reste le meilleur moyen de renforcer la croissance bleue. Il estime que la stratégie de croissance favorisera la création de synergies et l'élaboration de politiques coordonnées, ce qui apportera une **valeur ajoutée européenne** et contribuera à la création d'emplois dans les secteurs maritimes.

Les députés estiment que, pour **favoriser la compétitivité des secteurs économiques maritimes de l'Union** sur le marché mondial, les autorités locales, régionales, nationales et européennes doivent créer les conditions nécessaires à une croissance durable, et ce :

- en mettant en place des systèmes de planification de l'espace maritime,
- en modernisant les infrastructures,
- en créant un accès aux compétences professionnelles ;
- en garantissant les financements, notamment via des initiatives, telles que les nouvelles règles de l'Union applicables aux fonds de capital-risque.

Les députés soulignent l'importance du **partage d'informations et des bonnes pratiques** entre les différents niveaux de pouvoirs publics au moyen de la création d'une plateforme spécifique de l'Union.

En ce qui concerne les financements, la résolution invite les États membres à canaliser vers les projets de l'économie bleue les instruments financiers et les financements européens disponibles. Il souligne également l'importance de **tenir compte des besoins spécifiques des États membres renfloués**, qui éprouvent des difficultés croissantes à entreprendre des projets coûteux, ainsi que des besoins des régions ultrapériphériques et insulaires qui souffrent de contraintes structurelles.

Clusters : la résolution appelle à un soutien fort de l'Union et des États-membres pour la création de clusters maritimes régionaux et transfrontaliers. Elle insiste sur l'importance stratégique que ces clusters revêtent en tant que pôles d'excellence pour les activités économiques liées à la croissance bleue et sur leur potentiel en matière de partage des connaissances et des bonnes pratiques, de synergies entre les différents secteurs de l'économie bleue et d'attractivité pour les investissements.

Planification de l'espace maritime et gestion intégrée des zones côtières : les députés se félicitent de la [proposition législative](#) de la Commission pour la planification de l'espace maritime (PEM) et la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en tant que mesure nécessaire afin de gérer la hausse des activités marines et côtières et de protéger l'environnement marin.

Le Parlement estime nécessaire de **renforcer l'interface terre-mer dans l'aménagement du territoire** afin de garantir la continuité des activités humaines et de la chaîne logistique, et l'interconnexion entre les littoraux et leurs hinterlands. Il insiste sur le fait que les lacunes en matière de connaissances scientifiques sur les activités maritimes et leur environnement constituent des obstacles pour l'aménagement du territoire et souligne l'importance d'objectifs tels que la **cartographie des fonds marins européens d'ici 2020**.

La Commission est invitée à aider les États membres à lancer des plans visant à cartographier et à étudier les épaves et les sites archéologiques submergés qui sont un élément important du patrimoine historique et culturel de l'Union.

Compétences et emploi dans le secteur maritime : le Parlement rappelle que l'emploi total dans l'économie bleue pourrait dépasser les 7 millions de postes d'ici 2020, pour peu qu'il soit soutenu par des politiques de formation assurant la disponibilité d'une main-d'œuvre mobile, dotée de qualifications et d'une expérience suffisantes. Il appelle à **améliorer les conditions de travail, de santé et de sécurité**, dans l'intérêt des professions du secteur maritime et à renforcer la **sécurisation des parcours professionnels** de façon à améliorer l'attractivité des professions liées à la croissance bleue.

La Commission est invitée à :

- veiller à ce que les initiatives telles que le «**panorama européen des compétences**» reflètent les besoins de l'économie bleue ;
- élaborer un **plan d'action** pour la promotion des professions qui sont directement ou indirectement liées à l'économie bleue, de façon à susciter des vocations ;
- coopérer avec les représentants du secteur de l'économie maritime et les fournisseurs de formation pour instituer et financer des **conseils sectoriels européens sur l'emploi et les compétences** ;
- créer une **initiative destinée à favoriser la mobilité des chercheurs**, sur le modèle d'Erasmus.

Recherche et innovation : notant les capacités de recherche de niveau mondial dont l'Union dispose dans les domaines maritimes, le Parlement souligne que le programme Horizon 2020 pourrait apporter une aide significative à la recherche marine. Il invite la Commission à actualiser sa **stratégie européenne pour la recherche marine** et maritime d'ici à 2014 et à mener des recherches sur les **systèmes d'alerte précoce**.

Transport maritime et construction navale : le Parlement note avec inquiétude que la marine de l'Union continue à s'encombrer de **procédures administratives et douanières excessives** empêchant le développement économique du secteur, notamment du cabotage maritime et des autoroutes de la mer. Il estime nécessaire de **faire émerger une réglementation homogène de la navigation maritime intracommunautaire**, indispensable pour garantir la liberté de circulation des biens et des personnes dans les eaux de l'Union.

La Commission est invitée à présenter les propositions législatives nécessaires pour la **création de la «Blue Belt»**, dont la révision nécessaire du code des douanes de l'Union européenne, avant la fin de 2013.

Les députés préconisent d'intensifier leurs efforts en vue de **parvenir à un accord international sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre** provenant du transport maritime. Ils indiquent que les carburants plus écologiques comme le GNL peuvent contribuer de manière significative à la réalisation de l'objectif consistant à réduire d'au moins 40% d'ici à 2050 les émissions de CO₂ de l'Union provenant des combustibles de soute dans le transport maritime.

En outre, le Conseil est invité à dégager un accord avec le Parlement afin d'adopter un **règlement qui permette un démantèlement des navires respectueux de l'environnement** et des conditions de travail des travailleurs.

Tourisme maritime et côtier : la résolution invite les États membres à soutenir les initiatives de développement et de modernisation des **infrastructures touristiques durables** pour promouvoir de nouvelles formes de tourisme, en particulier l'écotourisme, l'agrotourisme et le tourisme de la pêche, ainsi que les sports nautiques durables. Il insiste également sur le fait que le **secteur des croisières** représente une ressource économique importante pour les ports européens et les communautés locales vivant à proximité.

Énergie bleue : le Parlement note que le changement climatique est l'une des principales menaces pesant sur la biodiversité marine dans le monde et que les aspects énergétiques de toute stratégie de croissance bleue doivent être basés sur **les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique**. La Commission est invitée à adopter une approche globale pour le développement des énergies marines, en exploitant les synergies entre **l'énergie éolienne en mer** et les autres formes d'énergies marines renouvelables.

Pêche et aquaculture : l'aquaculture représente déjà 80.000 emplois dans l'Union et pourrait considérablement renforcer les économies des communautés côtières. La Commission est invitée à promouvoir **l'aquaculture offshore**, qui peut être combinée à des infrastructures d'énergie bleue.

La protection des frontières maritimes de l'Europe représente également un défi pour les États membres. L'Union devrait dès lors disposer de frontières maritimes sûres en vue de garantir la protection de l'environnement marin, le contrôle de la pêche et la lutte contre la pêche illégale. La résolution souligne dès lors l'importance de la mise en place d'un **corps de garde-côtes européen** pour la coordination des opérations et de la surveillance en mer.